

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 avril 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 13 et 14 avril 2015**

**2015 V 165** Vœu relatif à l'ouverture de la Petite Ceinture dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant la délibération 2015 DU 10 relative au projet de protocole-cadre entre SNCF mobilités, SNCF Réseau et la Ville de Paris ;

Considérant les besoins en espaces verts, malgré leur constante augmentation depuis quelques années, de cet arrondissement populaire ;

Considérant les engagements de la Mairie de Paris en matière de démocratie participative et d'association étroite des Parisiennes et des Parisiens aux processus de décision touchant les grands aménagements ;

Considérant les démarches déjà engagées conjointement par SNCF Réseau et la Ville de Paris pour entretenir et nettoyer la Petite Ceinture par l'entremise de chantiers d'insertion ;

Considérant que la Petite Ceinture traverse dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement des quartiers majoritairement politique de la pille et/ou ZSP, où la fragilité sociale est accentuée par la forte densité urbaine, que ce soit du cours de Vincennes à la rue du Volga (avec notamment le quartier de la Tour-du-Pin), de la rue d'Avron à la rue de Bagnole (avec le quartier Saint-Blaise) et de la rue de Ménilmontant à la rue des Couronnes (avec le haut Belleville) ;

Considérant que les sur-largeurs actuellement occupées par le centre bus provisoire de la RATP doivent être libérées fin 2015 ;

Considérant la pratique du 20<sup>ème</sup> qui organise régulièrement des visites de la Petite Ceinture qui ont un succès croissant ;

Considérant la nécessité de préserver la biodiversité sur le corridor écologique de la Petite Ceinture ;

Considérant que l'intérêt de la Petite Ceinture est de constituer un linéaire très long de plusieurs dizaines de kilomètres offrant un itinéraire sans aucun lien avec la circulation automobile ;

Considérant que dès 2003 des projets de promenade à pied ou en mobilité douce ont été envisagés sans rupture tout au long du linéaire ;

Sur proposition de M<sup>me</sup> Frédérique CALANDRA et des élus du Groupe Socialiste et Apparentés,

Emet le vœu :

- d'y développer des dispositifs innovants socialement et écologiquement en vue d'y réaliser notamment des chantiers d'insertion tout au long de l'année, dans une perspective d'entretien et de formation aux métiers du ferroviaire et du BTP et d'entretien d'espaces verts (entretien des ouvrages d'arts, des talus ferroviaires, etc.), mais aussi des lieux d'animations,
- de rendre les tunnels accessibles en cas d'occupation temporaire afin de les sécuriser, de les entretenir et de maintenir le corridor écologique sur la portion concernée, après que la SNCF aura fourni l'état des lieux de ces ouvrages,
- que l'ensemble des choix opérés sur le devenir de la Petite Ceinture fasse l'objet d'une concertation, tant au niveau de l'arrondissement que de la Ville de Paris, en associant l'ensemble des acteurs (habitants, conseils de quartier, associations, ...),
- de rendre publique l'étude sur les services rendus par la Petite Ceinture en matière de biodiversité et de continuité écologique, actuellement menée par la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, lorsque celle-ci sera finalisée.